



AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

20/12/2018

PDALHPD 2014-2018

Rapport d'évaluation

SOMMAIRE

I.	Contexte socio-économique	5
1.	Les évolutions socioéconomiques du Département.....	5
2.	L'offre de logement et d'hébergement en Savoie	9
II.	Bilan des actions	10
1.	AXE 1- ACCES AU LOGEMENT	10
2.	AXE 2- MAINTIEN DANS LE LOGEMENT	15
3.	AXE 3 – QUALITE DU LOGEMENT.....	18
4.	AXE 4 – APPROCHE GLOBALE DU PLAN	21
III.	La perception du Plan par les partenaires clés	24
1.	Les partenaires rencontrés	24
2.	Perception du Plan : Un vrai rôle de coordination des actions et des partenaires ..	25
3.	Gouvernance et suivi : Un travail partenarial de qualité mais à optimiser	26
4.	Axes de progrès identifiés par les partenaires	27
5.	La perception des usagers	28
IV.	Enjeux et perspectives	32
1.	Synthèse des enjeux et propositions identifiés	33
2.	Perspectives	35

PREAMBULE

Conformément à l'article 3 du décret du 29 novembre 2017, Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) fait l'objet d'une évaluation, préalablement à l'élaboration du nouveau Plan.

Cette évaluation vise à mesurer les effets du Plan sur les objectifs fixés initialement. Ceux-ci dépendent de l'évolution du contexte territorial, des besoins des usagers, de la capacité des pilotes du Plan à mettre en œuvre ou pas les actions envisagées.

Une méthode d'évaluation a ainsi été proposée pour permettre cette évaluation. Elle s'appuie sur une double approche, quantitative et qualitative, associant partenaires et usagers du Plan.

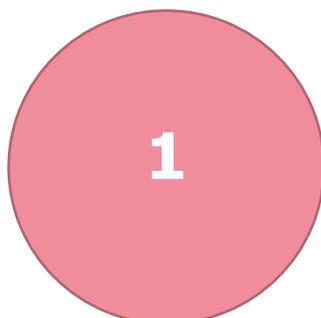
L'analyse des données socio démographiques du Département et de ses territoires rendent compte dans un premier temps de l'évolution du contexte local depuis 2014.

Les outils de suivi du Plan mis en œuvre à l'origine du Plan et réalisés annuellement (journal du Plan, Edition des chiffres clés) permettent de mesurer l'évolution de l'activité des dispositifs du Plan sur toute sa durée.

La mobilisation des partenaires et usagers du Plan dans cette démarche d'évaluation permet de compléter ce bilan d'activités et de mesurer leur degré d'implication et de satisfaction dans cette démarche. Elle constitue également une opportunité pour associer et mobiliser l'ensemble des partenaires dans la perspective de l'élaboration du prochain Plan.

> Méthodologie et calendrier de l'évaluation

 Juin 2018



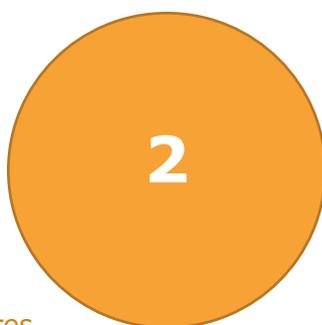
Evaluation « technique » du Plan

- Recueil de base de données et de documents auprès des partenaires, sur le site internet du Plan
- Analyse des indicateurs et évolution 2014/2017
- Bilan quantitatif des actions du Plan

 13 septembre 2018
Equipe dédiée

Evaluation qualitative et partenariale

- Entretiens avec 8 partenaires
- Enquête auprès de 24 bénéficiaires
- Séminaire de 60 personnes



 11 octobre 2018
Comité technique

 6 novembre 2018
Séminaire

Enjeux et perspectives

- Identification de 6 thématiques à enjeux
- Pré identification d'axes et d'orientations pour le prochain Plan

 7 décembre 2018
Comité responsable

 Décembre 2018

I. Contexte socio-économique

1. Les évolutions socioéconomiques du Département

a. Hausse du poids des territoires urbains et périurbains

> Croissance positive de la population, hormis dans les vallées

Le département de la Savoie compte 428 204 habitants au 1er janvier 2015, soit une croissance de +0,6 % en moyenne par an depuis 2010 (+0.5 % en France Métropolitaine). Cette croissance est particulièrement marquée dans les secteurs les plus urbains et périurbains tandis que les deux vallées observent une perte de population.

Territoires	Population 2015	Taux d'évolution annuelle 2010-2015	Répartition au 01/01/2015
Aix-les-Bains	73 756 hab	+1,4%	17%
Arlysère	60 459 hab	+0,5%	14%
Avant Pays savoyard	30 229 hab	+0,9%	7%
Bassin chambérien	132 894 hab	+0,8%	31%
Coeur de Savoie	36 216 hab	+1,0%	8%
Maurienne	43 240 hab	-0,6%	10%
Tarentaise	51 410 hab	-0,2%	12%
SAVOIE	426 924 hab.	+0,6%	100%

Source: INSEE 2010 et 2015

> Baisse de la part des jeunes dans la population au bénéfice des plus âgés

Le vieillissement de la population est marqué sur l'ensemble des territoires de Savoie, d'autant plus sur ceux d'Aix-les-Bains et des deux vallées. La part des 18-30 ans dans la population diminue de fait, hormis sur Aix-les-Bains où la croissance démographique est également forte chez les jeunes.

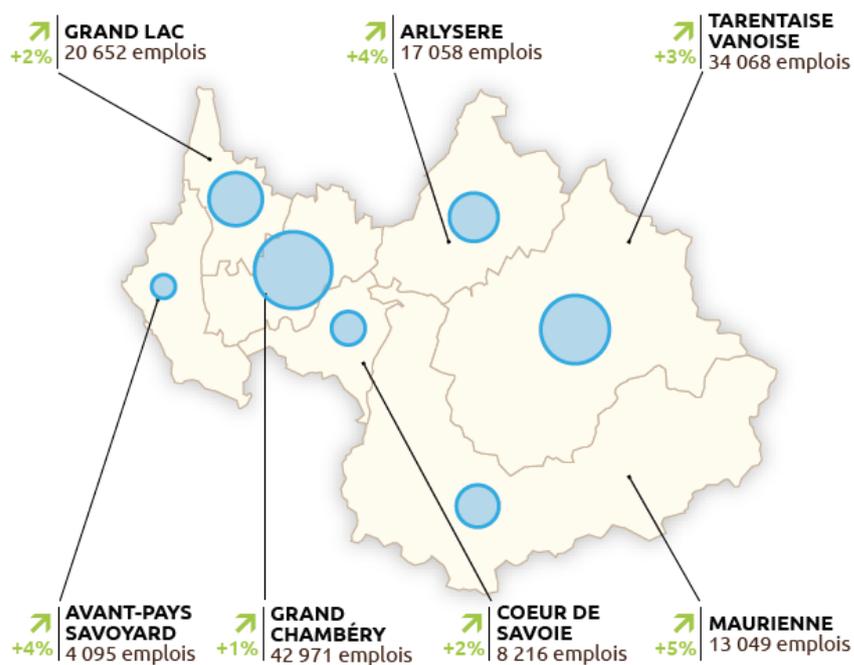
TERRITOIRES	PART DES 18 À 30 ANS - 2015	PART DES 60 À 74 ANS - 2015	PART DES PLUS DE 75 ANS - 2015	ÉVOLUTION DE LA PART DES 18 À 30 ANS 2010/2015	ÉVOLUTION DE LA PART DES 60 À 74 ANS 2010/2015	ÉVOLUTION DE LA PART DES 75 ANS ET + 2010/2015
Aix-les-Bains	14%	17%	11%	2%	7%	19%
Arlysière	13%	17%	10%	-6%	12%	14%
Avant-pays Savoyard	11%	16%	10%	-7%	11%	14%
Bassin chambérien	18%	15%	9%	-2%	11%	10%
Combe de Savoie	11%	15%	9%	-10%	11%	12%
Maurienne	12%	18%	11%	-7%	15%	17%
Tarentaise	13%	15%	8%	-11%	21%	16%
Savoie	14%	16%	10%	-4%	12%	14%

Source: INSEE 2010 et 2015

Le contexte socioéconomique continue de s'améliorer en Savoie. Après une période de forte hausse, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois connaît un net ralentissement depuis 2015. Le taux de chômage continue à baisser (14 % en moins depuis 2014) et la dynamique de l'emploi reste supérieure à celle d'Auvergne Rhône-Alpes.

b. Une dynamique positive de l'emploi

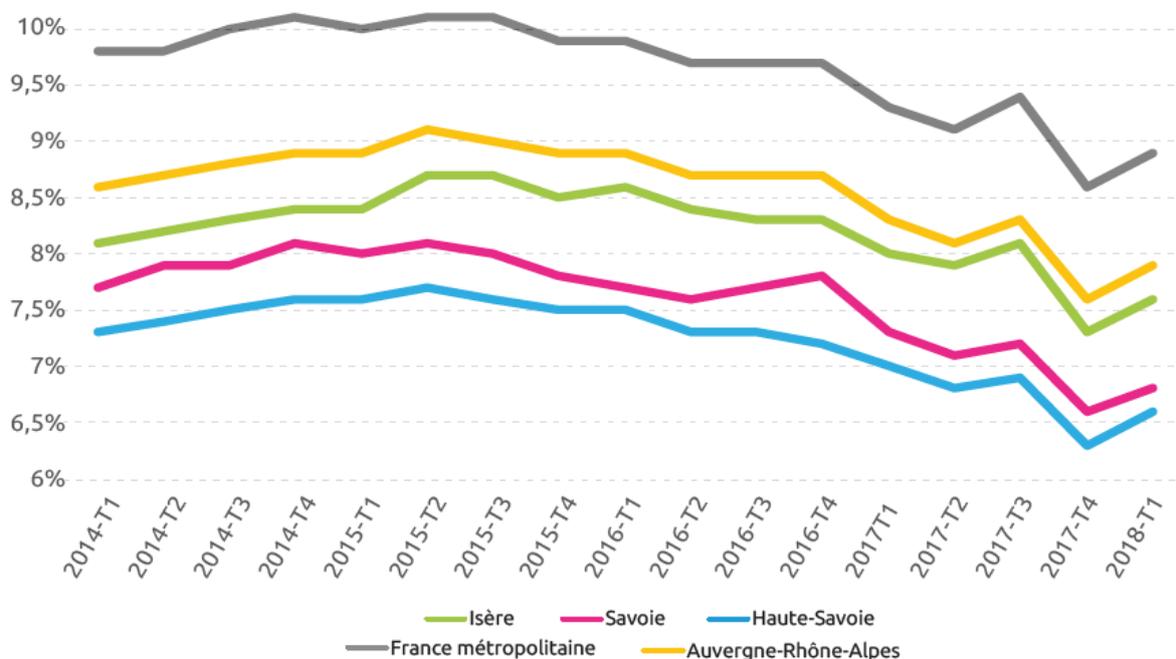
> Une croissance de l'emploi qui profite à l'ensemble des territoires



Source : URSSAF - AGATE

> Baisse du taux de chômage

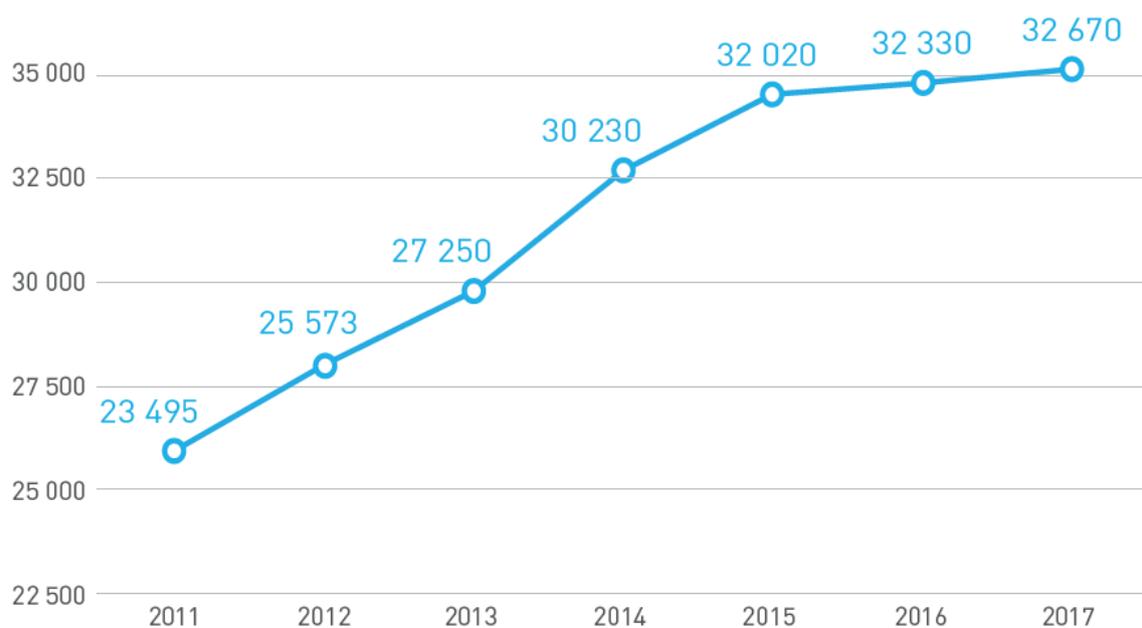
Le taux de chômage en Savoie atteint 6,8 % au 1^{er} trimestre 2018, soit une baisse de 12 % par rapport à 2014.



Source : INSEE Taux de chômage localisé, moyennes trimestrielles, données CSV

> Net ralentissement de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2015

Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en Savoie



Source : INSEE Taux de chômage localisé, moyennes trimestrielles, données CSV

c. Des difficultés sociales et financières persistent

> + 3,1 % par an d'allocataires à bas revenus depuis 2014

19 226 allocataires à bas revenus ont été recensés en 2017 en Savoie, soit vivent en dessous de 1015 € pour une personne seule.

SAVOIE	2014	2015	2016	2017	EVOLUTION ANNUELLE 2016-2017	EVOLUTION ANNUELLE 2014-2017
Nombre total d'allocataires	68 153	68 211	72 826	73 597	+1,1%	+ 2,6%
Nombre d'allocataires à bas revenus	17 534	18 256	19 091	19 226	+ 0,7%	+ 3,1%

Source : CAF de la Savoie

> 45 % des bénéficiaires des minima sociaux vivent dans le bassin chambérien

11 545 allocataires bénéficient des minima sociaux en 2017 contre 10 184 en 2014 soit une hausse de 4 % en moyenne par an depuis 3 ans. 45 % d'entre eux vivent dans le bassin chambérien, soit un niveau équivalent à 2014.

Territoires	Arlysère	Bassin chambérien	Coeur de Savoie	Aix-les-Bains	Maurienne	Tarentaise	Savoie
Nombre d'allocataires avec AAH versable	1 298	2 694	322	1 029	431	333	6 107
Nombre d'allocataires RSA socle seul	1 112	2 561	305	791	344	325	5 438
TOTAL 2017	2 410	5 255	627	1 820	775	658	11 545
Evolution 2016/2017	-1%	1%	9%	1%	2%	4%	1%

Source : CAF de la Savoie

2. L'offre de logement et d'hébergement en Savoie

1 992 places d'hébergement et de logements adaptés sont recensées en Savoie en 2018 soit entre 4 et 5 places pour 1 000 habitants.

Cette offre se concentre à 72 % dans le bassin chambérien alors que ce territoire concentre 31 % de la population du département. Ce taux s'explique par la présence et la concentration des services sur le bassin.

	Aix-les-Bains	Arlysère	Avant Pays Savoyard	Bassin chambérien	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Savoie
Population 2015	78 718	60 459	30 324	127 837	36 216	43 240	51 410	428 204
<i>Poids démographique du territoire en Savoie</i>	<i>18%</i>	<i>14%</i>	<i>7%</i>	<i>30%</i>	<i>8%</i>	<i>10%</i>	<i>12%</i>	<i>100%</i>
Hébergement d'urgence (places)	24	27	0	38	0	0	0	89
Hébergement de stabilisation (places)	4	8	0	30	0	0	0	42
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (places)	20	51	0	80	15	0	0	166
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (logements)	6	3	0	15	2	0	1	27
Résidences sociales (logements)	38	0	0	414	0	0	0	452
Foyers jeunes travailleurs FJT (logements)	100	0	0	623	65	104	0	831
Sous location (dont intermédiation locative et logements d'urgence et d'insertion) (logements)	37	6	7	189	14	11	0	264
Maison relais / Pension de famille (logements)	25	0	0	50	0	16	0	91
Total du nombre de places et logements	254	95	7	1439	96	100	1	1992
<i>Nbre de places/logements pour 1000 habitants</i>	<i>3,2</i>	<i>1,6</i>	<i>0,2</i>	<i>11,3</i>	<i>2,7</i>	<i>2,3</i>	<i>0,0</i>	<i>4,7</i>
<i>Part de places/logements sur l'ensemble de la Savoie</i>	<i>13 %</i>	<i>5 %</i>	<i>0 %</i>	<i>72 %</i>	<i>5 %</i>	<i>5 %</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>

Source : DDCSPP

II. Bilan des actions

Le bilan des actions s'est nourri de :

- L'analyse des données d'activité sur la durée du Plan
- Du bilan quantitatif effectué par les pilotes des actions et renseigné dans le site dédié du Plan
- Du bilan qualitatif des actions effectué par les partenaires clés du Plan.

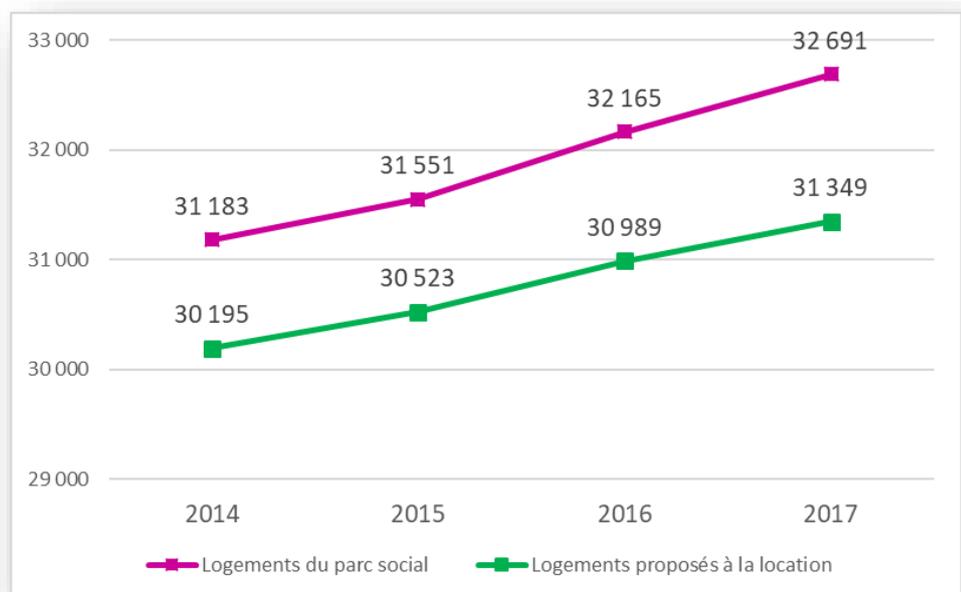
Ces trois entrées de l'évaluation apportent une vision complète, à la fois quantitative et qualitative, du niveau de réalisation des actions engagées dans le Plan, des réussites et des freins rencontrés.

1. AXE 1- ACCES AU LOGEMENT

a. Evolution 2014/2018

> Evolution du nombre de logements sociaux depuis 2014 : + 5 %

La croissance du nombre de logements sociaux se poursuit pour atteindre 32 691 logements en 2017 en Savoie, dont 31 349 proposés à la location. Le ratio est de 73 logements sociaux pour 1000 habitants en Savoie, soit un rapport relativement favorable par rapport au niveau national (66).

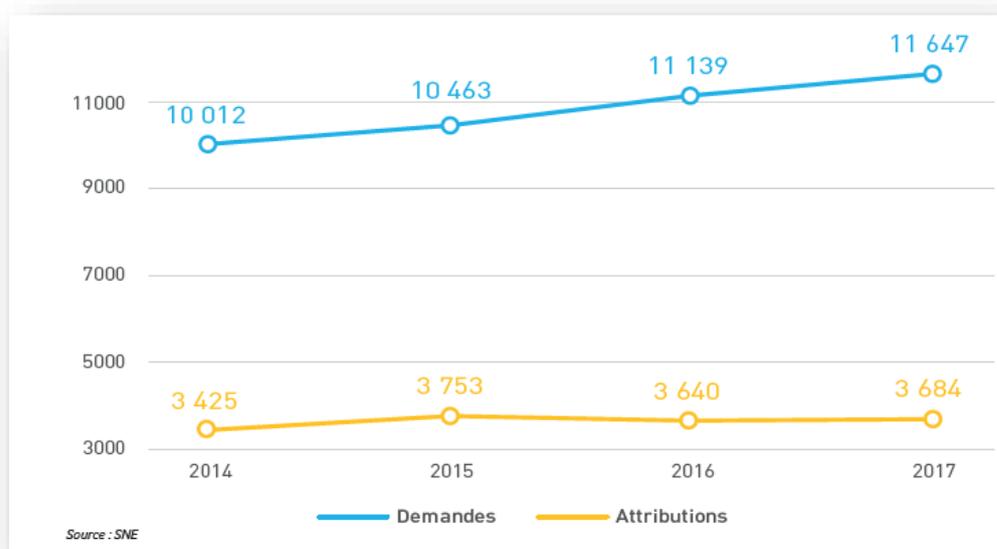


> Evolution de la demande locative sociale : l'écart entre les demandes et les attributions s'accroît depuis 2014

Le nombre de demandeurs en attente a augmenté de 16 % en 4 ans alors que les attributions varient peu (-2 %). Le ratio de la tension (rapport entre la demande et les attributions) passe de 2.9 en 2014 à 3.1 en 2017.

65 % de la demande locative est concentrée sur les deux agglomérations de Grand Chambéry (46%) et de Grand lac (19%) alors que le parc de logements ne représente que 50%.

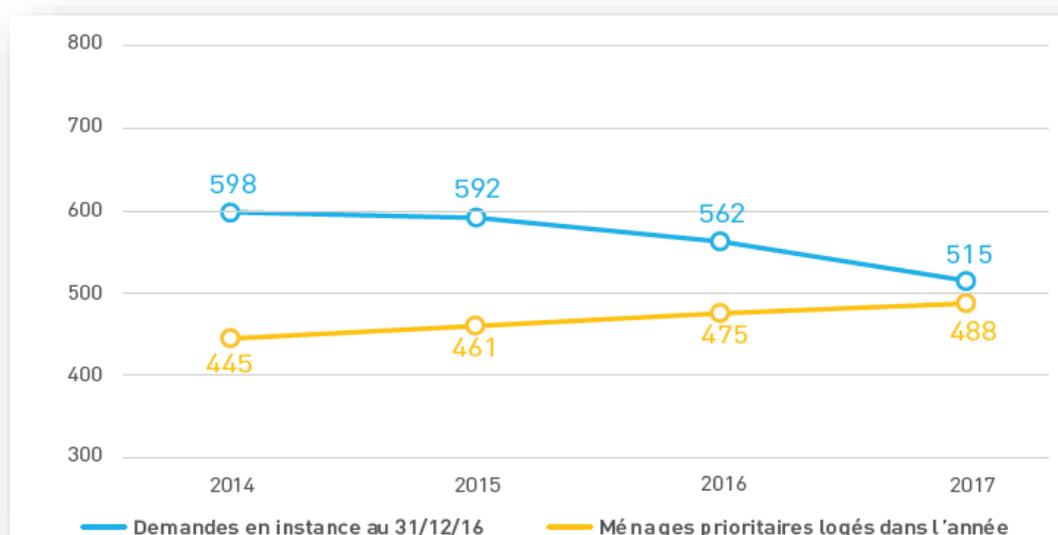
Evolution de la demande locative



> Demande et attribution de logement aux ménages prioritaires : - 14 % de demandes et + 12 % d'attributions depuis 2014

Le volume des demandes de logement effectuées par les ménages prioritaires est en baisse régulière depuis 2 ans pour atteindre 515 demandes en attente au 31 décembre 2017. Le volume des attributions a pour sa part augmenté légèrement ce qui permet en 2017 d'atteindre un certain équilibre entre demandes et attributions.

Évolution de la demande et des attributions de logements



> Répartition par territoire : Tension sur les secteurs urbains

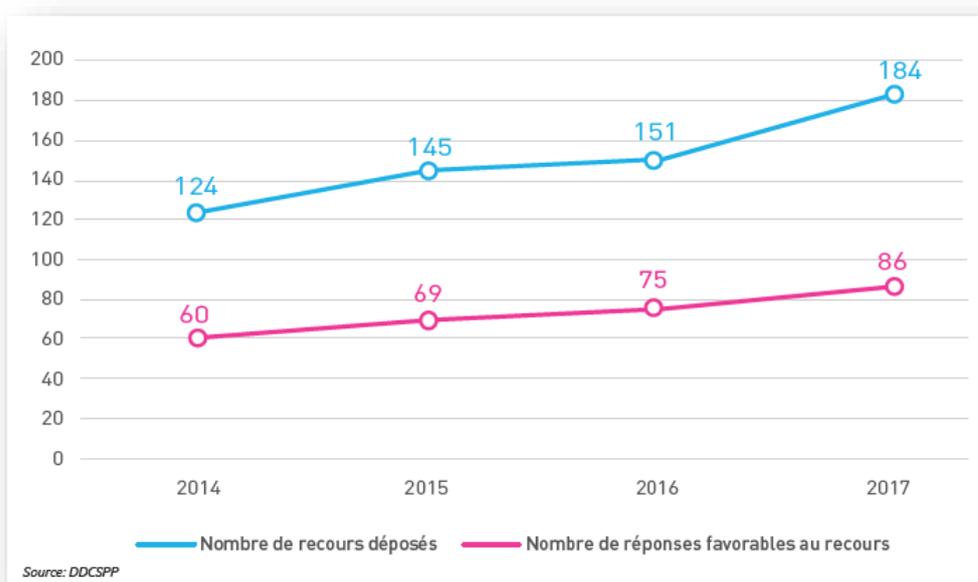
Entre 2014 et 2017, la tension reste importante sur les secteurs urbains de Chambéry et d'Aix les Bains. Ces deux territoires concentrent plus de 80 % de la demande des ménages prioritaires mais 63 % des attributions.

	Répartition 2017 du nombre de ménages logés	Nombre de demandeurs	Ratio ménages logés/demandeurs en 2014	Répartition 2014 du nombre de ménages logés	Nombre de demandeurs	Ratio ménages logés/demandeurs en 2017
Aix les Bains	96	112	86%	46	110	42%
Albertville	58	55	105%	105	32	328%
Avant Pays Savoyard	7	4	175%	11	9	122%
Bassin chambérien	269	309	87%	233	398	59%
Combe de Savoie	24	11	218%	20	17	118%
Maurienne	9	5	180%	7	6	117%
Tarentaise Vanoise	25	18	139%	22	26	85%
SAVOIE	488	515	95%	444	598	74%

Source : DDCSPP de la Savoie

> Les recours au Droit au Logement Opposable (DALO) : + 14 % depuis 2014

184 recours ont été déposés en 2017 dont 47 % sont reconnus prioritaires. Ce taux reste supérieur en 2017 à ceux relevés sur le plan national (34%) et en région Auvergne Rhône-Alpes (37%). L'absence de logement et/ou d'hébergement chez des tiers demeurent en première position des motifs de sollicitation de la commission de médiation DALO.



b. Bilan des actions engagés dans le PDALHPD au titre de l'Axe 1

AXE 1 – Action n°1 : Mettre en adéquation l'offre d'hébergement et de logement, adaptée aux besoins et situations des publics

- Travail d'identification des publics cibles a bien fonctionné, notamment sur les ménages logés dans le cadre du Contingent
- Contribution systématique et complète lors de l'élaboration de PLH

81%



1. Identifier les publics cibles du Plan

Cette action a démarré dès la mise en œuvre du Plan en partenariat avec les bailleurs sociaux. Des réunions ont eu lieu avec les partenaires pour lister les publics du Plan et ceux qui présentaient des fragilités, pour qui les réponses sont plus complexes. Ce travail a permis de : redéfinir des critères, d'affecter des points de cotation, de hiérarchiser des publics, de généraliser le logiciel SYPLO (Système Priorité Logement)

Sur la période du Plan, le nombre de ménages logés dans le cadre du Contingent a été bien identifiée.

Des publics cibles ont été identifiés mais les solutions à proposer manquent encore : femmes souffrant de violence, gens du voyage, problématiques de santé mentale => **Ces problématiques sont émergentes et ne sont pas encore assez traitées.**

2. Proposer une offre d'hébergement et de logement, adaptée en adéquation avec les besoins

Le bilan est mitigé puisque l'action a été mise en œuvre en milieu de Plan lors de l'ajout du volet Hébergement.

Le public a bien été identifié mais l'offre correspondante n'a pas été mise en place, faute de capacité à faire évoluer l'offre et de moyens financiers dédiés au bon moment.

Le logement accompagné constitue une ambition de l'Etat qui souhaite développer les moyens là-dessus. Cette étape commence avec le Plan Logement d'abord.

L'étude de la création d'une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) a été à peine engagée car les travaux ont été retardés. Les partenaires réfléchissent à la création d'une plateforme départementale de logements captés dans le parc privé, qui gérerait ce parc et le mettrait à disposition de publics fragiles. Ce projet reste à mener.

3-4. Intégrer les actions du Plan / articulation avec les PLH

La DDT a en charge ces politiques. La coordination entre la DDT et la DDCSPP s'est bien faite puisque l'avis est à présent systématique dans le cadre de la consultation lors de l'élaboration des PLH.

AXE 1 – Action n°2 : Réussir l'intégration des ménages dans le logement et améliorer l'articulation hébergement/logement

- Mise en place d'informations communes (guides de l'hébergement, de la location, ...)
- Charte de prévention des expulsions élaborée et signée
- Mise en place du SIAO : bien développé, à renforcer pour plus de transparence dans les critères d'attribution.
- Vrai travail mené sur la sortie pour accélérer et raccourcir le parcours résidentiel des ménages

88%



1. Apporter une information commune

Cette action constitue le point fort du Plan puisque des outils ont été mis en place et existent : guide de l'hébergement (mis à jour) et guide de la location (existe mais non mis à jour).

2. Articuler les politiques d'hébergement et de logement en fonction de l'évolution législative

Réalisé.

3. Renforcer la légitimité du SIAO

L'Etat a confié le Service Intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) à la Savoie. La Savoie fait partie des départements où le fonctionnement du SIAO et sa culture se sont bien mis en place et de manière importante. Il reste à renforcer son assise en apportant plus de transparence dans les critères d'orientations.

Développement des mesures d'intermédiation locative

Les formules de transition et l'accompagnement social se sont développés.

AXE 1 – Action n°3 : Renforcer l'accompagnement vers et dans le logement des publics du PDALHPD

- Actions relatives à l'accompagnement des publics engagés mais non poursuivies notamment sur les publics spécifiques
- Dispositif d'accompagnement social qui reste à mettre en place dans le cadre de la réforme qui s'annonce

54%



Le pilotage de cette action est assuré par le Département de la Savoie.

Le manque de passerelles entre les différents partenaires en matière de mesures d'accompagnement (durée, qualification du besoin, ...) a montré la nécessité de simplifier, et d'améliorer la communication et la concertation entre partenaires.

Le travail a été initié mais il est resté en panne. Il manque encore de la coordination entre les partenaires.

Dans le cadre du logement d'abord, l'Etat va développer ses financements vers de l'accompagnement social. Le Département met en œuvre également des mesures d'accompagnement, même au-delà du logement, ce qui engendre une nécessaire articulation entre les deux acteurs.

Mesures mises en place dans le cadre de cette action :

- Amélioration de l'accès au droit
- Prise en compte des besoins d'accompagnement de la personne
- Réaliser le guide l'accompagnement : fait en 2015 mais non actualisé
- Identifier un référent de la situation du ménage

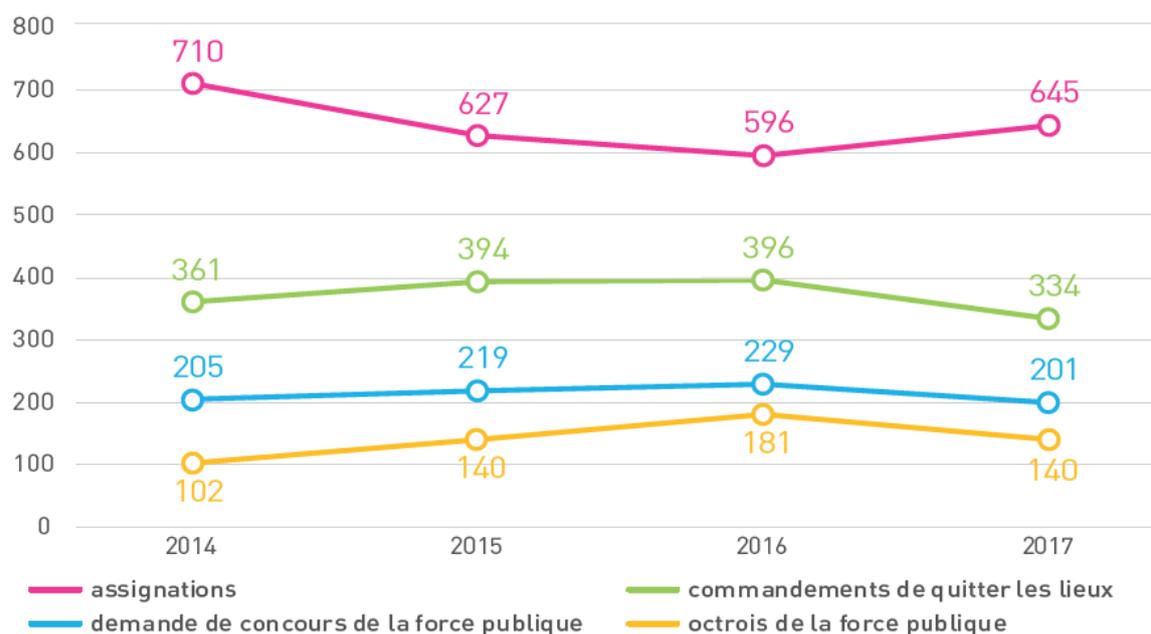
Le FSL est un outil uniquement géré par le Département qui pourrait faire l'objet de plus de communication et de transparence.

2. AXE 2- MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

a. Evolution 2014/2018

> Suivi des procédures depuis 2014

Les demandes de concours et les octrois de la force publique, les commandements de quitter les lieux connaissent une baisse en 2017 après deux années de hausse. Seules les assignations observent une hausse en 2017, après deux années de baisse.



Source : DDCSPP

> 644 assignations ont lieu en moyenne par an depuis 2014, dont 60 % sur l'arrondissement de Chambéry

645 assignations ont eu lieu en 2017 soit une hausse de 8 % par rapport à 2016 mais comparable au niveau de 2015 (627) et inférieur au niveau de 2014 (710). Plus de 60 % des assignations ont lieu sur l'arrondissement de Chambéry.

Assignations	Chambéry		Albertville		St Jean de Maurienne		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
2014	426	60	245	35	39	5	710
2015	411	64	178	30	38	6	627
2016	357	60	200	34	39	6	596
2017	411	64	192	30	42	6	645

Source : DDCSPP de la Savoie

Les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

2 469 dossiers ont été examinés par les 4 commissions du Département depuis leur mise en place. En 2017, 41 % de ces dossiers ont été examinés dans la commission territoriale de Chambéry/couronne/combe

CCAPEX	2014	2015	2016	2017
	333			438

Source : DDCSPP de la Savoie

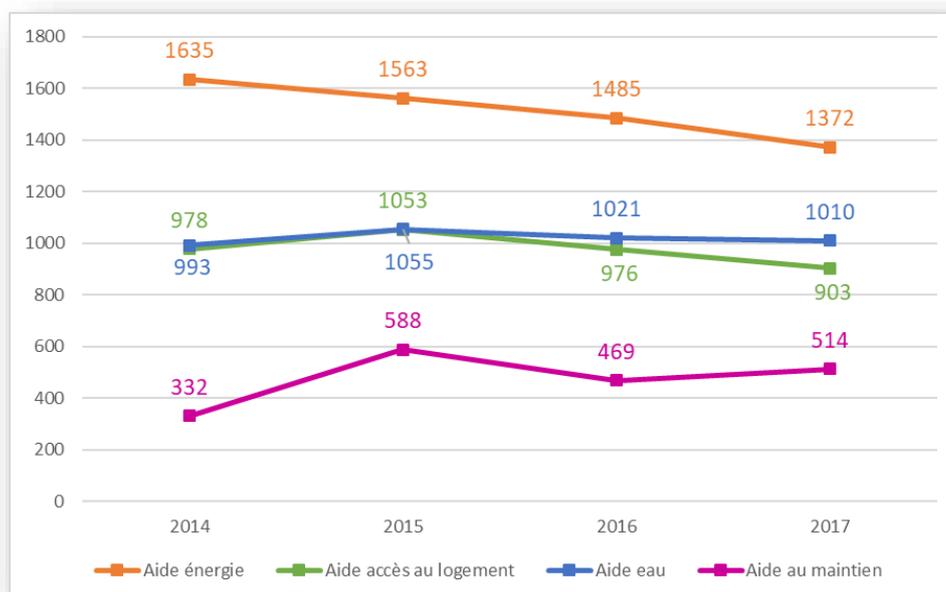
> 3 800 aides financières accordées au titre du Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) en 2017

Ces aides financières ont diminué de 1.2 % par an depuis 2014. La baisse est particulièrement forte en matière d'aide à l'énergie (-8%) bien que celle-ci demeure la plus octroyée.

Le montant moyen des aides au maintien accordée a également diminué. Elle est de 659€ en moyenne en 2017, contre 788 € en 2014.

Le montant des aides à l'accès a pour sa part diminué mais de façon plus modérée : elle est passée de 332 € en moyenne en 2014 à 315 en 2017.

La majorité des ménages bénéficiaires de ces aides sont issus du parc public.



> 244 mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP) ont été mises en œuvre en 2017, soit une hausse de 11 % en moyenne par an depuis 2014

65 % des MASP sont réalisées avec gestion mais la hausse s'observe principalement sur les MASP 1 (sans gestion).

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
MASP 1	51	45	78	86	+10%
MASP 2	126	113	156	158	+1%
TOTAL	177	158	234	244	+4%

Source : CD73

b. Bilan des actions au titre de l'Axe 2

Action n°1 : Renforcer et développer l'articulation entre acteurs locaux dans le cadre du maintien

85%

- Charte de prévention des expulsions élaborée et signée



Le chef de file est le Département de la Savoie mais l'action a été largement copilotée avec la DDCSPP. Cette action a été réalisée par le biais de la révision de la charte de prévention des expulsions. Le rôle de chacun a été défini et la finalisation de la nouvelle charte a fait l'objet de communication.

- L'amélioration de la coordination autour de la situation du ménage a été réalisée.
- La charte de déontologie n'a pas été réalisée mais ce volet a été intégré dans le règlement intérieur des CCAPEX.

Action n°2 : Améliorer le fonctionnement de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

80%

- Refonte des CCAPEX en cours d'achèvement (priorité 2018)



La DDCSPP est chef de file.

Cette action est liée à l'action 1 : La Charte constitue l'outil qui détermine les relations entre les partenaires et la CCAPEX est l'instance qui met en œuvre la charte.

L'évolution des dispositions législatives et réglementaires ont nécessité la refonte des CCAPEX : loi ALUR (2014), décret sur le fonctionnement des CCAPEX (2015), instructions interministérielles en mars 2017.

Action n°3 : Améliorer la relation avec les bailleurs dans le cadre de la prévention des expulsions et des impayés

69%

- Plus de signalements des impayés dès le commandement de payer – Évolution réglementaire
- Développement des interventions en prévention des partenaires (mise en place d'accompagnement spécifique)
- Besoin d'engager des actions collectives de prévention et d'information, entre partenaires.



Des actions innovantes ont été menées tel que les forums logement piloté par l'ADIL et le Département de la Savoie. Ces forums ont bien fonctionné même s'ils ont mobilisé peu de monde.

Les bailleurs privés ne sont pas outillés pour gérer les expulsions. Ils connaissent moins la situation des locataires et les procédures à mettre en œuvre que dans le public. Par conséquent, ils saisissent la CCAPEX à des stades de montant de dettes souvent élevés qui ne peuvent plus être pris en charge. Il faudrait agir par la détection des impayés.

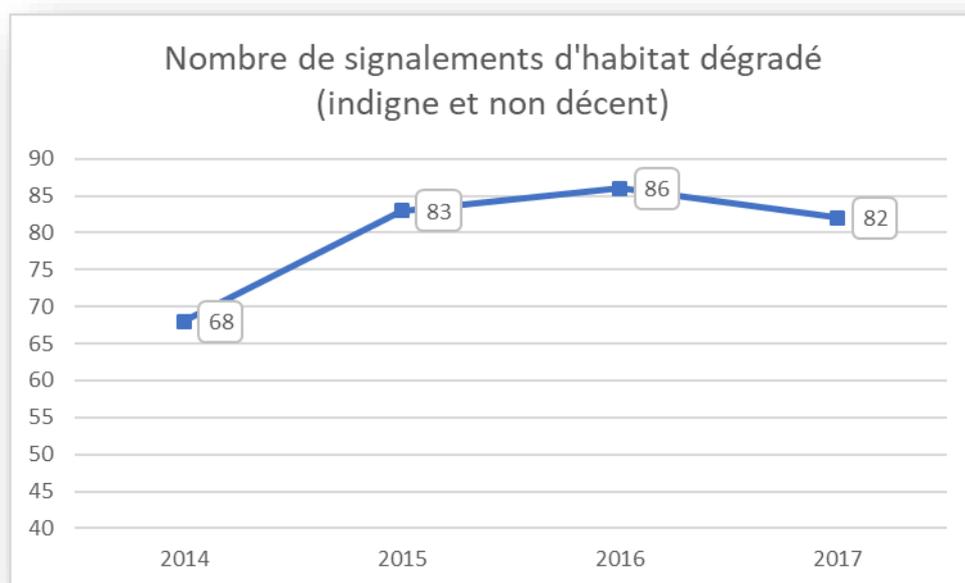
3. AXE 3 – QUALITE DU LOGEMENT

a. Evolution 2014/2017

> 82 signalements d'habitat dégradé en 2017

Le nombre de signalements de situations d'habitat dégradé au groupe technique de lutte contre l'habitat indigne du département pour l'année 2017 est en baisse très modérée par rapport aux années précédentes (2015 et 2016) de 3 %.

Le nombre de signalement dépasse depuis trois années consécutives les 80 signalements par an. Ces 82 signalements ont été effectués sur 29 communes.



Source :
ARS

> 235 logements traités en moyenne par an depuis 2014 dans le cadre du programme « habiter mieux » de l'ANAH

Le cout moyen par logement est resté stable entre 2014 et 2017 tandis que le montant des subventions engagées a largement diminué.

	2014	2015	2016	2017
Logements traités	349	244	142	206
Subventions engagées	879 537	646 438	238 508	330 935
Travaux réalisés	6 851 568	4 829 248	3 146 152	4 029 566
Coût moyen par logement	19 632	19 792	22 156	19 561

Source : ANAH

b. Bilan des actions au titre de l'Axe 3

Action n°1 : Coordonner l'action en matière de lutte contre l'habitat indigne

- Travail dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- Réunions mensuelles du groupe technique habitat indigne (GTHI)
- Guide à l'attention des maires réalisé et diffusé

93%



L'Etat (DDT) pilote cette action en coordination avec l'ARS. Cette action est mise en œuvre depuis 2006.

Le Plan ne permet pas de développer davantage d'action mais il coordonne l'action des partenaires, notamment dans le cadre des formations. Ces séances de formations sont proposées à des référents habitat indigne depuis le Plan précédent et se sont poursuivies dans ce Plan- Elles sont très efficaces et remportent un vif succès.

Action n°2 : Poursuivre le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne

- Dispositif mis en place pour le traitement des situations d'incurie
- Incurie : Formation mises en place par l'ARS à destination des travailleurs sociaux

95%



En matière d'incurie, un dispositif a été mis en place suite à des constats de situation où des personnes bien souvent en rupture de lien social et de parcours de soins entassent des objets de toute nature chez eux, encombrant gravement le logement d'où des conditions d'hygiène déplorables. L'ARS fait intervenir un opérateur (équipe de Christine Buttard -3 personnes) porté par l'association La Sasson et financé par le Département et l'ARS pour prendre en charge ces situations et tenter de rétablir des conditions de vie décentes pour in fine revenir à un accompagnement de droit commun.

Des formations ont été élaborées par l'ARS à destination des travailleurs sociaux du Département, de la CAF, de la SNCF, Elles remportent un vif succès (toutes les demandes n'ont pu être satisfaites). L'objectif de ces formations est d'améliorer le repérage des situations et d'apprendre aux professionnels à entrer en contact avec ces personnes, les comprendre pour les conduire vers une prise en charge par le droit commun. Cette méthode d'approche a retenu l'adhésion de la direction de la santé publique du siège de l'ARS, qui envisage un déploiement de dispositifs de ce type dans les autres départements de la région.

37 nouvelles situations ont été signalées et prise en compte depuis le début de l'année 2018 (alors que 22 l'ont été sur tout 2017).

L'identification des cas d'incurie se faisait au départ uniquement dans le parc privé mais les situations identifiées dans le parc public peuvent désormais être prises en compte.

Action n°3 : Développer la prise en compte de la précarité énergétique dans le cadre de la dignité du logement

- Portée par la DDT et le Département
- Actions claires et structurées en matière de traitement des situations de précarité énergétique
- Information et formation des ménages restent à engager.

67%



Le pilotage se fait entre l'Etat (DDT) et le Département. Cette action a subi quelques périodes de flottement en raison de l'absence pendant un certain temps de référents au département, mais la dynamique a réussi à se maintenir du côté des actions.

Domaines très structurés, actions claires.

Le Plan a permis d'aller plus loin avec le Département et de mettre en cohérence les actions. Le Plan apporte une vraie plus-value car la précarité énergétique touche plusieurs domaines (FSL, ...) que le Plan permet de coordonner.

4. AXE 4 – APPROCHE GLOBALE DU PLAN

Bilan des actions au titre de l’Axe 4

Action n°1 : Améliorer le pilotage global du Plan

- Organisation clarifiée et redéfinition du rôle des instances effectuée
- Efficience de la gouvernance reste à améliorer

100%



1. Clarifier la place, le rôle et les missions des pilotes du Plan, des porteurs d’action = fait de manière informelle en début de Plan

Plus de moyens humains doivent être dédiés au pilotage du Plan, notamment par le CD73

2. Redéfinir les instances techniques et de pilotage :

Les réunions sont bien perçues, l’équipe dédiée fonctionne bien.

Les habitudes de travail ont bien été prises et le rôle de chaque instance est bien identifié.

Lors de l’évaluation du précédent plan, la communication et le fonctionnement des instances de gouvernance avaient été considérés comme insuffisamment clairs. L’accent a donc été mis sur ce point dans le nouveau Plan.

- Réalisation du schéma descriptif : non réalisée car jugé non nécessaire.

La charte graphique est appréciée et permet de légitimer les actions mises en œuvre au titre du Plan. La forme synthétique du document est également appréciée.

Action n°2 : Développer la communication et le partage d’informations

- Mise en place d’outils de communication (journal d’information, guides, ...)

100%



- La réalisation du journal du Plan a été maintenue sur toute la durée du Plan et largement diffusé ce qui constitue une réussite.

- Le bilan du site internet est plus mitigé car il ne constitue pas un site de communication car trop technique et peu ergonomique. Malgré tout, il a été maintenu à jour sur toute la durée du Plan grâce à l’ingénierie dédiée en début de Plan (mission assurée par l’UDAF) puis en interne par la DDCSPP lorsque la mission de l’UDAF s’est terminée en 2016.

- Redynamiser les instances de pilotage :

- Redondance entre Comité technique et Comité de pilotage
- Le Comité technique se réunit une fois par an depuis 2 ans au lieu de 2.
- Redondance entre Comité technique et équipe dédiée

Action n°3 : Améliorer les outils de suivi et d'évaluation de l'avancement des actions et de leur pertinence

37%



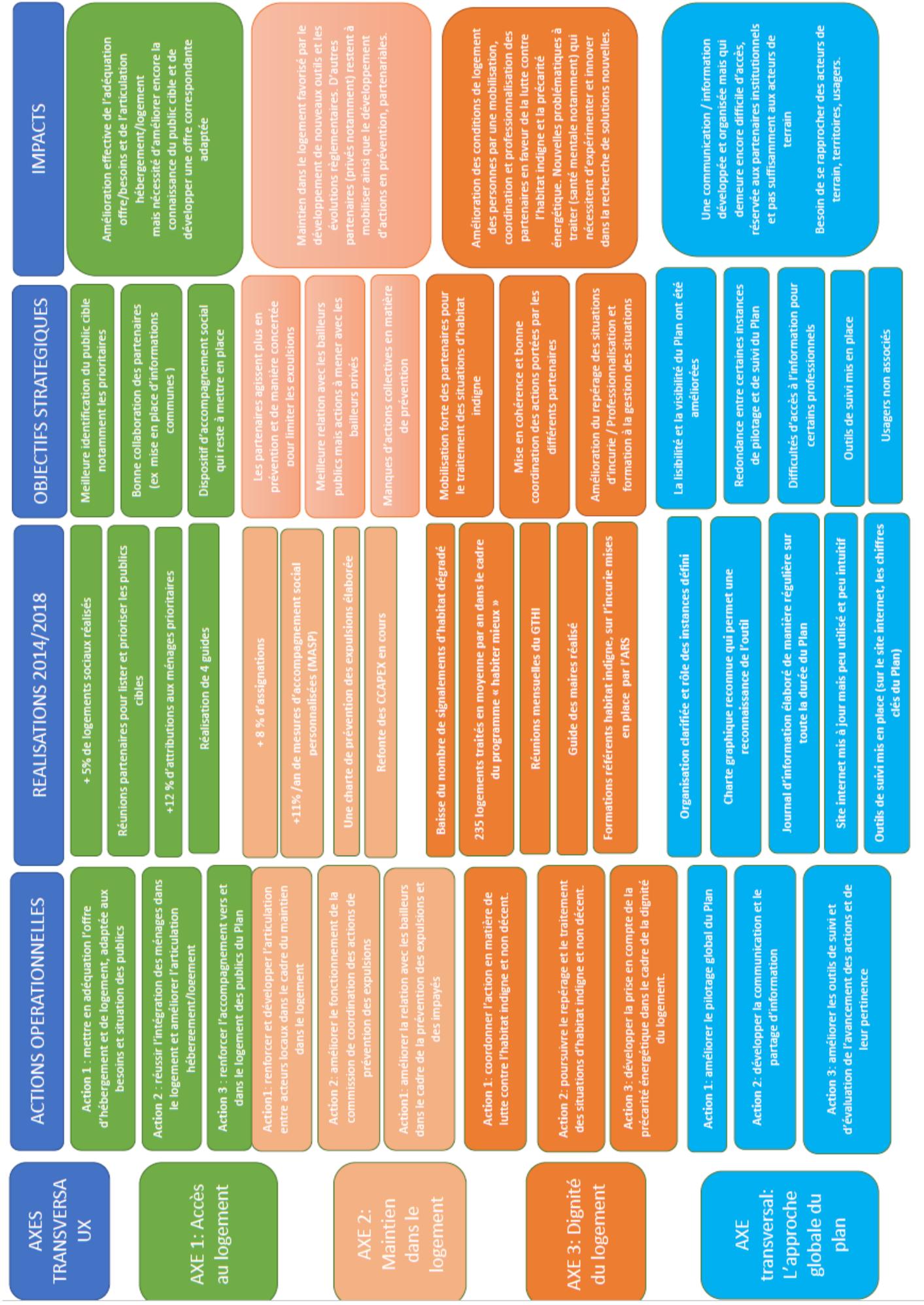
- Outils de suivi mis en place (chiffres clés)
- Enquête usagers non réalisée



- l'édition des chiffres clés est parue tous les ans depuis 2014 et fait l'objet d'une large diffusion ce qui constitue également une réussite en matière de suivi du contexte du logement et de l'hébergement en Savoie.

- l'enquête usagers n'a pas été réalisée. La nécessité d'associer davantage les usagers dans le Plan, de la phase d'élaboration au suivi demeure réelle.

Diagramme de logique d'impact – Synthèse du bilan des actions



III. La perception du Plan par les partenaires clés

1. Les partenaires rencontrés

8 rencontres ont été organisées entre AGATE et les partenaires clés du Plan entre juillet et septembre 2018. Ces partenaires ont été choisis lors de la réunion de cadrage de la mission du 18 juin du fait de leur implication dans la mise en œuvre des actions du Plan ainsi que de leur connaissance du contexte territorial et des enjeux du département en matière d'hébergement et de logement. Les personnes rencontrées ont été à la fois celles impliquées sur le terrain, dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan et celles situées à un niveau plus stratégique.

Les partenaires rencontrés sont :

- **DDT** : Myriam Masseglia et Lisiane Fermont
- **La Sasson** : Paule Tamburini
- **DDCSPP** : Danièle Carraz et Florent Jambin- Burgalat
- **CAF de la Savoie** : Patricia Goutelle et Eric Guilhot
- **ARS** : Francine Pernin et Gérard Jacquin
- **OPAC 73** : Philippe Vandecasteele
- **Cristal habitat** : Josiane Girard et Patricia Repentin
- **CD 73** : Catherine Le Lirzin et 3 travailleurs sociaux : Gisèle Rollet, Sara Valla et Elisabeth Fraissard

L'ensemble des entretiens a été mené selon une trame communiquée à l'avance permettant ainsi à chacun de se préparer à l'échange. Cette trame comportait les 4 points suivants :

1. Bilan des actions
2. Perception du Plan
3. Axes de progrès
4. Idées/propositions pour l'évaluation

Les discussions ont été relevées et validées par chacun des partenaires. Le bilan effectué par les partenaires est ci-dessous retranscrit dans 3 grandes catégories : la perception du Plan, la gouvernance et le suivi du Plan, les axes de progrès. Le bilan des actions effectué par les partenaires a été également intégré dans le bilan quantitatif afin d'apporter une valeur qualitative à la mesure de l'atteinte des objectifs.

2. Perception du Plan : Un vrai rôle de coordination des actions et des partenaires

Aspects positifs

Outil de coordination, de mise en cohérence des actions
Apporte une vision d'ensemble
Construit un discours commun
Définit et oriente les axes de travail pour certains partenaires
Permet de :
Connaître ce que font les autres partenaires
Rationaliser et prioriser les actions
Valoriser les actions par de la communication
Partager de l'expérience

Aspects négatifs

Manque de caractère opérationnel des pistes de travail envisagées
Axe transversal n'en est pas un (correspond à la gouvernance et la communication)
Le Plan est trop figé sur la durée
Baisse des dotations qui met parfois les acteurs du Plan en concurrence dans le recherche de nouvelles missions



Pistes d'amélioration identifiées

- Laisser place à l'expérimentation
- Préciser le rôle de chacun pour limiter la concurrence entre partenaires du Plan par souci de complémentarité et de clarté
- Développer les actions multi partenariales pour rassembler les acteurs et rendre concrètes et opérationnelles les actions et réunions de travail

3. Gouvernance et suivi : Un travail partenarial de qualité mais à optimiser

Aspects positifs

Document et suivi :

- Qualité du document du Plan : synthétique et clair
- Charte graphique de qualité qui valorise les actions portées par le Plan

Pilotage :

- Qualité d'organisation
- Bonne dynamique de travail

Aspects négatifs

Document et suivi :

- Difficultés d'accès au site dédié : non adapté aux travailleurs sociaux, pas assez intuitif.
- Fragilité du Plan qui repose sur peu d'ingénierie
- Manque de retour d'expériences, de points d'étapes

Pilotage :

- Redondance entre les instances équipe dédiée et comité technique, entre le Comité technique et le Comité de pilotage
- Problème de la temporalité des lois et des difficultés à les appliquer car accompagnement social se fait sur un temps long



Pistes d'amélioration identifiées

- Limiter les instances
- Développer les modalités de concertation et de communication entre partenaires
- Ingénierie supplémentaire ou répartie entre partenaires
- Intégrer des représentants d'usagers, des travailleurs sociaux dans les instances
- Prévoir des visites de terrain
- Maintenir des indicateurs de résultats en amont et déclinés par territoire
- Prévoir une évaluation continue et participative pour faire évoluer les actions sur la durée du Plan

4. Axes de progrès identifiés par les partenaires

Actions à renforcer

- Précarité énergétique dans le logement : besoins croissants d'intervention, besoins d'informations adressées aux usagers sur les économies d'énergie
- Accompagnement dans le logement
- Santé, incurie : besoins d'équipes spécialisées, expériences à capitaliser et à développer auprès d'autres publics fragiles (Personnes âgées, Personnes Handicapées)
- SIAO : travail sur les modalités, les critères d'orientations pour parfaire l'outil et qu'il soit mieux compris (formation des nouveaux utilisateurs)
- Améliorer la concertation entre acteurs et partenaires pour mieux gérer l'accès et le maintien dans le logement
- Actions de prévention, notamment sur le maintien dans le logement par le biais d'actions de communication collective
- Communication : Guides de l'hébergement et de l'accompagnement à actualiser régulièrement car jugés très utiles (la réalisation d'un guide sur la santé mentale pourrait être envisagé)
- Demandes de mutations : davantage travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux pour mieux prendre en charge et gérer ces demandes
- Donner plus de lisibilité et d'informations sur le FSL

Nouveaux publics cibles

- Saisonnier : précarité du logement
- Gens du voyage : questions de la sédentarisation
- Publics touchés par des problématiques de santé mentale
- Jeunes sans ressources
- Travailleurs pauvres, retraités pauvres
- Personnes à droits incomplets

5. La perception des usagers

a. Rencontres effectuées et méthode choisie

En coordination avec l'équipe dédiée du Plan, un questionnaire a été élaboré à destination des bénéficiaires. Il avait pour objectif d'identifier dans quelle mesure les bénéficiaires ont pu trouver ou non des solutions lorsqu'ils ont rencontré, au cours de leur parcours, des difficultés de logement ou d'hébergement. Quelles solutions ont-ils trouvées ? comment ? dans quel délai ?

La complexité de cette enquête a résidé dans la variété des situations des personnes rencontrées, qui auraient justifié chacune un formulaire spécifique. Entre les personnes bénéficiaires d'un logement social, une personne hébergée dans une maison relais, un CHRS,... la diversité du public bénéficiaire du Plan est très forte et ne peut se retrouver dans un seul et même questionnaire.

Lors du test du premier questionnaire auprès du groupe ressources bénéficiaires du RSA à la Rochette, il est vite apparu nécessaire d'accompagner individuellement les enquêtés dans la saisie des réponses. Chaque situation étant bien particulière, il s'est avéré nécessaire de pouvoir ajouter une réponse ou une précision dans le formulaire.

Le choix a donc été fait par la suite de privilégier la qualité des réponses au détriment de la quantité. La méthode choisie in fine a été celle de l'entretien en face à face avec les bénéficiaires afin que les questions soient bien comprises, expliquées et que les réponses soient par conséquent considérées comme fiables et compréhensibles lors de l'analyse.

La rencontre des 26 personnes a généré des échanges qui ont apporté à l'enquête un recueil de témoignages particulièrement riches qu'il est difficile de retranscrire sous forme de statistiques. Ces rencontres ont permis de mettre en évidence que chacun d'entre nous peut rencontrer au cours de sa vie une difficulté sociale, économique ou de logement. Personne n'est à l'abri d'un « accident de la vie » qui peut amener un jour à devoir solliciter un hébergement ou un accompagnement. Le rôle d'accueil et d'intégration du logement est central pour permettre à chacun de vivre dignement. Il participe à l'insertion sociale et professionnelle de chacun et permet de faire une place à chacun dans la société.

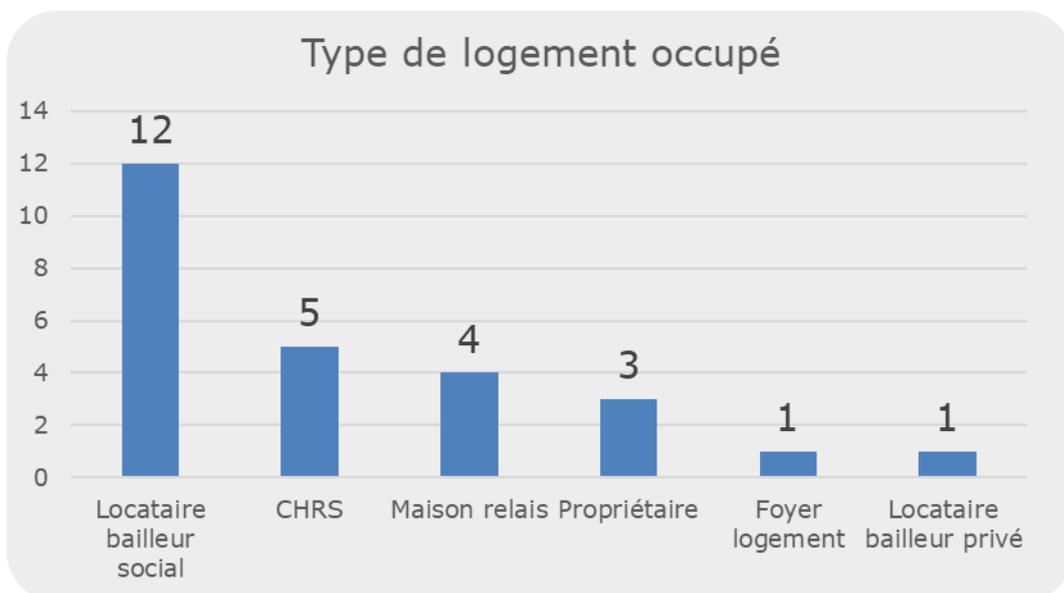
Les rencontres ont été effectuées dans les lieux d'accueil du Département et de l'association chers voisins ainsi que dans les centres d'hébergement suivants :

- Groupes ressources du Département bénéficiaires du RSA le 5 septembre à la Rochette
- Adhérents Chers Voisins le 5 octobre à Aix les Bains
- CHRS La Galopaz le 26 octobre
- Maison relais Lisba le 26 octobre
- CHRS Marlioz

26 questionnaires ont ainsi été collectés entre septembre et octobre 2018 et permettent de dégager les éléments d'analyse suivants (cf modèle du questionnaire en annexe).

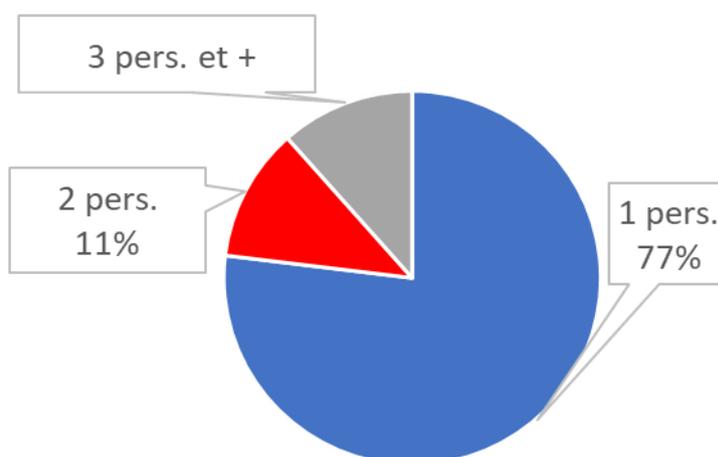
b. Les caractéristiques des répondants

Parmi les personnes enquêtées, 12 sont locataires du parc social soit la majorité.



Les enquêtés à 77 % des personnes vivant seules.

3.a. Combien de personnes vivent dans votre foyer?



c. Des signaux positifs

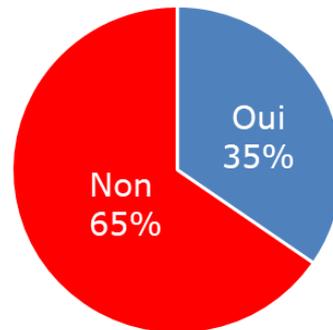
Dans le cadre de leur recherche de solutions de logement, les enquêtés estiment avoir trouvé relativement rapidement des solutions. Seuls les délais d'attente pour l'attribution d'un logement social sont déplorés. Mais ceux-ci sont très variables d'une situation à l'autre puisque ce délai jugé « trop long » va de 3 mois à 3 ans.... Toutefois les difficultés rencontrées sont principalement liées au changement de situation de la personne (santé, familiale, financière) qui nécessite un changement de logement. Les demandes de mutation semblent ainsi plus difficiles à satisfaire dans des délais acceptables.

En matière d'hébergement, l'aide a été trouvée majoritairement « facilement » dès lors que la personne est rentrée dans le circuit de la prise en charge et de l'accompagnement social. Les assistances sociales jouent un rôle majeur dans ce parcours et leur travail est reconnu.

Estiment avoir trouvé un logement relativement facilement

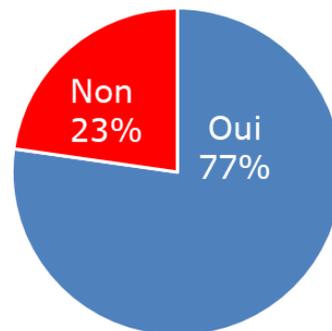
Les difficultés sont essentiellement liées au temps d'attente

1.a. Avez-vous connu des difficultés pour accéder à votre logement?



Estiment avoir trouvé de l'aide facilement

1.e. Avez-vous trouvé de l'aide facilement pour accéder à votre logement ?



d. Des réponses qui interpellent

Parmi les répondants, beaucoup font part d'insatisfaction quant à leur situation d'hébergement ou de logement.

Les personnes hébergées manifestent pour la plupart une envie de partir, d'indépendance mais elle « s'entrechoque » avec une peur de quitter ce lieu d'accueil et de risquer la « rechute ». Le centre, malgré les difficultés qu'ils renvoient et le poids que peut représenter la vie dans le collectif, est rassurant et apaisant. La peur de retrouver les difficultés d'avant, de ne pas s'en sortir seul est manifeste chez les personnes enquêtées et témoigne du besoin d'accompagnement à la sortie.

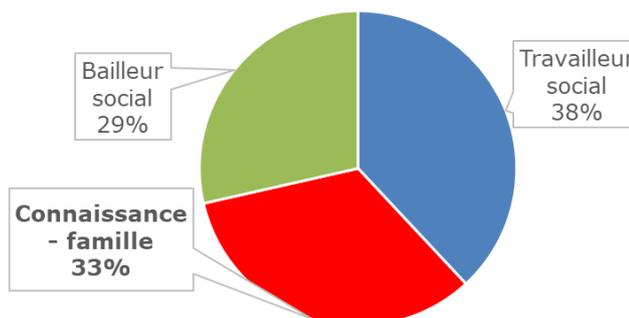
La situation exprimée par les locataires est également une insatisfaction liée au logement, du fait d'un changement de situation personnelle ou de difficultés de voisinage. Toutefois cette envie de partir semble pour certains relever « du rêve » dans la mesure où la situation financière ne le permet pas et que l'attachement au lieu, au quartier est flagrant.

Enfin, le réseau social de la personne enquêtée semble jouer un rôle important dans l'apport de solutions. 33 % des enquêtés ont trouvé un logement grâce à une connaissance/ à la famille. **Ceci montre que le rôle du lien social est primordial dans la question du logement et que des mesures telles que la pair-aidance, l'entraide et le soutien mutuel seraient à soutenir.**

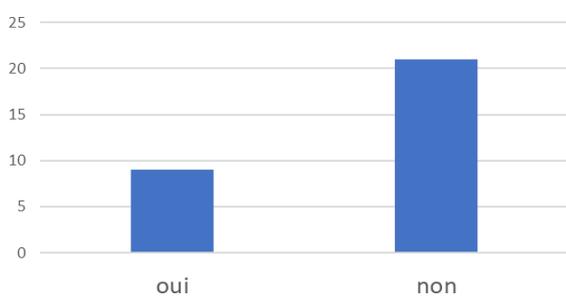
Rôle important du réseau pour trouver un logement

Même s'ils font part d'insatisfaction, la majorité ne souhaite pas quitter son hébergement/logement

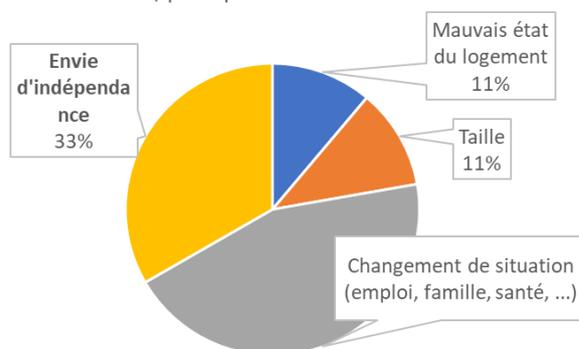
1.d. Qui vous a aidé à trouver votre logement ?



2.a. Souhaitez-vous quitter votre logement ?



2.c. Si oui, pourquoi ?



IV. Enjeux et perspectives

Afin de partager puis compléter le bilan quantitatif et qualitatif du PDALHPD 2014-2018, et d'identifier les axes stratégiques du prochain Plan, un séminaire a été organisé le 6 novembre 2018 avec l'ensemble des acteurs du Plan.

Plus de 60 personnes se sont réunies lors de ce séminaire et ont apporté leur connaissance et leur expertise pour identifier les enjeux et formuler des propositions qui alimenteront le prochain PDALHPD.

Ce travail a été mené autour de 6 thématiques identifiées préalablement par le Comité technique à l'issue des premiers résultats de l'évaluation. Ces 6 thématiques ont généré des questions évaluatives et ont fait l'objet de travail en sous- groupes :

- ❖ Quels **publics** aujourd'hui le plan n'intègre pas réellement ? Pour ces publics, comment le plan peut contribuer à élaborer de nouvelles réponses ?
- ❖ L'**accompagnement social** / comment accompagner au logement ?
- ❖ La **territorialisation** : comment prendre en compte les problématiques spécifiques de chacun des territoires ?
- ❖ La **gouvernance et le pilotage** du plan : comment impliquer les élus et les services dans les dispositifs ? quelle place donner à la participation et à la contribution des usagers ?
- ❖ La **communication et l'information** du plan et ses outils
- ❖ Les **objectifs non atteints** : quelle place donner aux actions non engagées ou partiellement engagées ?

L'ensemble des participants au séminaire a eu la possibilité de s'exprimer sur chacune des thématiques et a permis d'identifier les enjeux et propositions synthétisés dans le tableau suivant. La restitution complète du séminaire est proposée en annexe.

1. Synthèse des enjeux et propositions identifiés

Thématique	Enjeu	Proposition
Gouvernance et pilotage du Plan <i>Davantage associer élus, partenaires et usagers</i>	Impliquer davantage les élus Associer les partenaires Faire participer et contribuer les usagers Consolider le partenariat de la gouvernance	Les associer + en amont des projets Informer, former Par thématique de travail, débat/échanges, information/formation communes (ne pas travailler qu'entre institutions) S'inspirer des expériences existantes et innover (collectifs d'usagers par territoire, co formation professionnels et usagers, questionnaires,) Coconstruire, co-piloter, ...
Communication et information du Plan Maintenir les outils existants mais les repenser de façon plus dynamique et partagée	Charte graphique Site internet Les guides Les journaux	A maintenir dans le prochain Plan Repenser le site pour plus de dynamisme Travailler essentiellement l'accès pour les professionnels (annuaire des acteurs) A maintenir et à davantage promouvoir Faire évoluer les formats A maintenir mais à dynamiser (illustrer, associer les partenaires, améliorer la diffusion, ...)
Objectifs non atteints Renforcer le partenariat pour mieux accompagner la diversité des situations/publics	Mieux connaître les besoins (évolutifs) des publics cibles Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale Mieux s'adapter à la diversité des demandes d'accompagnement social	Objectiver les besoins/inventorier et suivre les indicateurs liés à la situation des publics du Plan Aborder les situations de manière plus globale et transversale Expérimenter et se donner de la latitude
Les publics cibles Renforcer l'accompagnement de certains publics	Publics non pris en compte Offre en cours de construction/ A renforcer	- Publics à « bas seuil » - « accidentés de la vie » - Femmes victimes de violence - Publics rencontrant des difficultés de santé mentale

et s'ouvrir à de nouveaux	Nouveaux publics du Plan	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes statutaires - Travailleurs saisonniers - Gens du voyage en cours de sédentarisation
<p>Accompagnement dans le logement</p> <p>Prendre en compte les besoins et les choix des personnes</p> <p>S'adapter à la diversité des situations pour maintenir une « ligne de vie »</p>	<p>Décloisonner les mesures d'accompagnement social</p> <p>Grader l'accompagnement</p> <p>Maintenir le lien, garder une « ligne de vie »</p> <p>Expérimenter</p> <p>Faciliter l'intégration des ménages</p>	<p>Plus de complémentarité et fongibilité des financements</p> <p>Plateforme pluridisciplinaire en fonction des besoins d'accompagnement intégrant le sanitaire</p> <p>Poursuivre/développer le « Aller Vers »</p> <p>Ajuster si besoin l'accompagnement social en lien avec les partenaires</p> <p>Mieux connaître l'offre d'hébergement à l'échelle territoriale/ locale</p>
<p>La territorialisation</p> <p>Développer la présence dans les territoires en lien avec les partenaires et dispositifs locaux</p>	<p>Rééquilibrer l'offre territoriale</p> <p>Mieux prendre en compte les spécificités sociales et territoriales</p> <p>Mobiliser et associer les acteurs et dispositifs locaux</p>	<p>Mieux répartir l'offre d'hébergement, sur le département, créer des lieux d'accueil délocalisés</p> <p>Saisonniers, vieillissement, éloignement des services/équipement, besoins de mobilité</p> <p>Pour une approche plus territoriale des problématiques</p>

Ces enjeux sont développés en annexe à partir de la restitution du séminaire du 6 novembre effectuée par les animateurs de chacun des groupes thématiques.

2. Perspectives

Une recherche de complémentarité entre acteurs et dispositifs

L'évaluation du PDALHPD met en évidence le fait que le Plan s'inscrit à l'interface de nombreuses politiques publiques et dispositifs pris en charge par différents partenaires, à la fois institutionnels et territoriaux. Ceci constitue la force du Plan puisqu'il dispose de nombreux outils et acteurs pour mettre en œuvre les actions. Mais il constitue également sa faiblesse dans la mesure où il faut que le Plan sache coordonner et faire converger ses initiatives pour rendre efficaces les actions.

Cette efficacité passe tout d'abord par la création de passerelles entre les dispositifs. Le lien « réglementaire » est déjà fait entre certaines politiques publiques (exemple avec l'avis systématique de la DDCSPP sur les projets de PLH). Mais ces liens méritent d'être encore renforcés entre les dispositifs portés par différents partenaires (ARS, CAF, Département, Etat,) afin de créer davantage de passerelles entre les mesures du Plan et celles mises en œuvre dans le cadre des autres politiques. **Le renforcement des liens entre les dispositifs permettrait de construire un parcours plus coordonné et de développer une approche globale d'accompagnement au service du parcours de vie de l'utilisateur.**

Une approche territoriale concertée

Le Plan a l'obligation d'adopter une approche territorialisée des problématiques afin d'apporter des solutions adaptées aux difficultés rencontrées localement. Cela nécessite de disposer d'une connaissance plus fine des besoins prenant appui **en amont sur la connaissance et l'expérience des acteurs de terrain** (travailleurs sociaux, élus locaux, ...). La question des saisonniers est un exemple révélateur de l'approche territoriale que devra développer davantage le prochain Plan.

Le développement d'une offre adaptée

La diversité des conditions et des parcours, la gestion des cas complexes et l'urgence de certaines situations nécessitent de développer une offre adaptée et adaptable. Les besoins sont mouvants et non figés sur toute la durée du Plan. Ils nécessitent de faire évoluer l'offre au gré des besoins, d'innover et d'expérimenter afin de rechercher en permanence les solutions les plus adaptées aux cas traités. Les modalités d'élaboration du Plan doivent permettre de conserver cette souplesse et de faire évoluer les actions engagées sur la durée du Plan. **Malgré l'instauration de règles de fonctionnement, de processus et de démarches, la gestion de « l'humain » nécessite parfois souplesse et réactivité que le Plan, par les relations et les outils qu'il met en œuvre, doit faciliter.**

Le développement d'une offre adaptée constitue un des grands volets du Plan Logement d'abord. Il vise à produire et mobiliser des logements abordables afin de constituer une offre adaptée aux besoins des ménages les plus modestes. Cela se traduit par la production de logements très sociaux et la mobilisation de dispositifs tels que l'Intermédiation Locative (IML).

L'accompagnement vers et dans le logement

Les modalités d'accompagnement social évoluent pour faciliter l'autonomie de l'utilisateur et limiter le passage vers les centres d'hébergement. Ces évolutions nécessitent d'accompagner non seulement au mieux les usagers mais également les partenaires (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, ...) afin que les professionnels puissent se former et gérer les nouvelles situations. Le rôle du Plan est ici fondamental pour gérer ces

nouvelles modalités d'accompagnement en s'appuyant sur les outils existants tels que le SIAO. Ce changement de paradigme devra être accompagné auprès des acteurs (notamment les bailleurs sociaux).

De l'importance du maintien dans le logement

Les nouvelles dispositions législatives donnent l'obligation de faire de la prévention des expulsions un axe fort et à intervenir le plus en amont possible dans le traitement des situations. L'objectif est de maintenir les personnes dans le logement dès que possible afin de limiter le nombre de recours au jugement d'expulsion et d'expulsions effectives. La mobilisation concertée des partenaires, à l'aide d'outils tels que les CCAPEX va s'orienter au mieux vers la prévention pour permettre un traitement précoce des situations d'impayés.

Lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique

Les questions de l'habitat indigne et de la précarité énergétique demeurent des axes d'intervention stratégiques et incontournables du Plan. L'évolution du nombre de cas traités et des besoins montrent la nécessité de poursuivre et renforcer les dispositifs d'accompagnement technique, social et financier de ces situations. Les besoins d'intervention le plus en amont possible et de manière coordonnée ont été exprimés par l'ensemble des partenaires afin de limiter les besoins d'intervention et la gestion de situation complexe. Des problématiques nouvelles émergent et se renforcent pour lesquelles des solutions restent encore à trouver ou à renforcer.

CONCLUSION

L'évaluation du PDALHPD 2014/2018 aura su mettre en avant tous les atouts dont dispose le département de la Savoie pour mettre en œuvre un accompagnement de qualité autour des questions d'accès, de maintien et de qualité dans le logement. Le réseau de partenaires est riche et mobilisé autour de ces questions et le bon état d'avancement des actions planifiées dans le cadre du Plan en est la preuve.

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), le Plan Logement d'abord 2018/2022 ainsi que la « stratégie nationale » de lutte contre la pauvreté de septembre 2018 sont autant de nouvelles dispositions mises en œuvre qui justifient à présent d'intégrer de nouveaux publics, de nouvelles modalités d'accompagnement vers et dans le logement et de renforcer la qualité et l'efficacité des actions mises en œuvre.

La poursuite du travail, selon une approche globale et transversale, associant les partenaires publics et privés du logement et de l'hébergement, constitue un gage de réussite du prochain Plan afin que les actions mises en œuvre soient coordonnées et complémentaires pour accompagner au mieux le parcours de vie des usagers.

ANNEXES

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées



QUESTIONNAIRE BENEFICIAIRES

1. ACCES DANS LE LOGEMENT

1.a. Avez-vous connu des difficultés pour accéder à votre logement ?

- Oui
- Non

1.b. si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

- Temps d'attente trop long. Préciser :
- Pas de logement répondant à vos critères (lieu, taille, niveau de loyer, ...)
- Difficultés administratives (difficultés à remplir des papiers, les obtenir, ...)
- Difficultés financières (obtention d'aides, ...)
- Autres (préciser) :

1.c. Si non, qu'est ce qui a bien fonctionné ?

- Logement disponible rapidement
- Logement répondait aux critères (lieu, taille, niveau de loyer, ...)
- Bien aidé
- Autres (préciser) :

1.d. Qui vous a aidé à trouver votre logement ?

- Un bailleur social (OPAC, Cristal habitat,...)
- Un travailleur social (assistante sociale)
- Vous avez appelé le 115
- Autres (préciser) :

1.e. Avez-vous trouvé de l'aide facilement ?

- Oui
- Non

1.f. Qu'est-ce qui vous a permis de trouver une solution ?

.....

2. MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

2.a. Souhaitez-vous quitter votre logement ?

- Oui
- Non

2.b. Si non, savez-vous à qui faire appel si vous avez besoin d'améliorer la qualité de votre logement ?

- Oui/ Préciser :
- Non

2.c. Si oui, pourquoi ?

- Difficultés financières (dettes, ...)
- Procédure d'Expulsion
- Changement de situation (emploi, famille, santé ...)
- Taille (trop grand, trop petit)
- Mauvais état du logement (préciser):
- Autres (préciser) :

2.d. Qui vous aide à chercher un nouveau logement ?

- Un bailleur social
- Un travailleur social (assistante sociale)
- Autres (préciser) :

2.e. Etes-vous satisfait de l'aide apportée ?

- Oui
- Non

2.f. Si non, pourquoi ?

.....
.....

3. SITUATION

3.a. Combien de personnes vivent dans votre foyer ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 et +

3.b. Nombre d'enfants de moins de 18 ans ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 et +

Séminaire PDALHPD du 6 novembre 2018

Restitution par groupe

Réactions par rapport à l'évaluation

Très bonne présentation, synthétique et concrète qui a permis aux participants de s'appropriier le sujet.

Mieux communiquer

- Etre attentif aux retours concrets sur les actions mises en œuvre (ex : EDF a financé une action curative et préventive sur l'avant pays savoyard et n'a pas eu de retour sur cette expérimentation)
- Formaliser les partenariats
- Favoriser des réunions plus restreintes et plus efficaces
- Conserver les échanges entre les personnels au-delà des fichiers informatiques obligatoires (ex : SIAO qui a changé les pratiques et limite les liens directs entre les partenaires)

Décloisonner

- développer la transversalité en croisant les schémas, sortir des plans trop thématiques
- travailler avec une approche globale de la personne
- laisser place à l'expérimentation, ne pas rester figé (ex : faire démarrer un accompagnement avant la signature du bail pour être plus efficient)

Elargir

- le plan fonctionne autour d'un noyau resserré de partenaires restreints mais nécessite d'élargir ce cercle = renvoie à la refonte des instances de gouvernance
- réfléchir à de nouvelles formes de partenariats, conserver de la souplesse,

Nécessité de mesurer davantage les impacts = prévu dans l'offre d'AGATE,

La communication et l'information du plan et ses outils

Charte graphique

Importance de son maintien car elle permet d'identifier tous les documents qui émanent du Plan. Elle permet aussi aux partenaires de s'exprimer en toute légitimité car ils ne pourraient pas le faire sous leur propre logo.

Réfléchir à son adaptation en fonction des thématiques du prochain plan

Site internet

le simplifier et clarifier pour le dynamiser car il permet de maîtriser l'information donnée :

- en supprimant le recours à un identifiant et un code personnel
- en ajoutant une page d'accueil ou une introduction pour expliquer ce qu'est le Plan
- simplifier la navigation, le langage utilisé, attention aux sigles
- indiquer les droits mais aussi les devoirs

Travailler surtout l'accès pour les professionnels. L'ouverture au public est à réfléchir et n'est pas forcément une priorité car de nombreux sites existent déjà chez les partenaires.

Développer un annuaire avec le rôle des structures et les noms des personnes référentes pour faciliter le lien et les prises de contact directes.

Les guides

Actuellement au nombre de 4 : hébergement, accompagnement, habitat indigne, location mode d'emploi

Jugés très utiles, ils sont à maintenir voire à développer sur d'autres sujets.

Améliorer leur diffusion (aux mairies ? À la MSAP)

Créer des liens avec d'autres sites : partenaires, collectivités, « vers qui s'orienter de Respects 73 par exemple

Nécessité de communiquer davantage sur leur existence, sur leur mise à jour effectuée au fil de l'eau.

Organiser des rencontres pour les faire connaître, les présenter et se déplacer pour se rapprocher des territoires pour permettre aux acteurs de terrain de se les approprier
Quelquefois, un guide n'est pas nécessaire, un tableau de synthèse peut suffire.

Les journaux

Diffusion de deux journaux par an, à maintenir mais à adapter avec des articles plus illustrés et plus concrets, des retours d'expériences ou des témoignages.

Adopter un langage plus compréhensible.

Cela suppose de solliciter les contributions des partenaires (ex : lettre d'info de l'UDAF)

Améliorer la liste de diffusion et faire en sorte que les institutions elles-mêmes les diffusent en interne.

Etudier la possibilité de recourir plus fréquemment à d'autres médias : télévision et radios locales.

Groupe accompagnement dans le logement

Constats :

- Le pré requis au logement ne doit pas être la réponse unique
- Pour autant respect du besoin de la personne dans ses choix
- Méconnaissance des dispositifs d'accompagnement social
 - La majorité des acteurs ne connaissent les modalités de mise en place, Qui interpeller ?
- Evaluer le besoin d'accompagnement, en privilégiant le « aller vers » pour éviter à certains ménages l'expulsion, plus de prévention
- Limite du logement à adhésion de la personne à l'accompagnement
- Difficultés pour les collectivités de ne pas connaître les appartements dont les ménages sont suivis sur leur territoire, besoin d'une cartographie pour travailler au mieux sur la mixité

Questions :

- Quelle évolution pour l'accompagnement social ? changement de public ? accompagne-t-on tous les publics de la même manière ? Réfugiés, gens du voyage, jeunes en errance souffrant de troubles psy...
- Comment connaître tous les dispositifs d'accompagnement social ? Mise en place d'un guide ?
- Comment éviter les ruptures entre les différents dispositifs ? parfois quelques mois se passent entre des mesures d'accompagnement social
- Est-ce que tous les publics sont en capacités d'intégrer un logement ?
- Quid de l'hébergement permettant dans un premier temps un contenant ?

Propositions :

- **Décloisonner les mesures d'accompagnement** social, fongibilité des financements
- Réfléchir à une plateforme pluridisciplinaire d'accompagnement intégrant le sanitaire et cela peu importe le Toit (logement, hébergement) permettant de **grader l'accompagnement en fonction des besoins.**

- Poursuivre l'accompagnement « **Aller Vers** » pour « éviter » la dégradation des ménages, « **ligne de vie** »
- Etre capable **d'ajuster l'accompagnement social en lien avec les partenaires** (expérimentation ...) pour les publics les plus éloignés du logement ..Grande précarité, addiction, personnes en errance vieillissantes....
- Faire un état des lieux par territoire des logements accompagnés pour **faciliter l'intégration des ménages.**

Groupe « objectifs non atteints »

1. Constats

- enjeu de mieux objectiver ou outiller et mettre à jour la connaissance des besoins des publics spécifiques
- intérêt à dépasser les approches sectorielles (ex. : quid si on est ni jeune, ni âgé, ni GDV, ni migrant, ... mais que l'on a quand même des problèmes d'accès ou de maintien dans le logement)
- enjeu de croiser les documents programmatiques sectoriels (PLH, schéma PA-PH, PRS, schéma d'accueil des GDV, ...)
- évolution du public GDV : l'accompagnement actuel répond t-il aux besoins du public, des territoires, ...

2. Difficulté à appréhender les questions de santé mentale

- problématique fréquente de l'absence d'obligation de soins
- caractère transversal de la santé mentale qui peut concerner tous les publics (cf. supra) ; la santé mentale peut-elle être un des axes transverses qui font défaut au PDALHPD ?
- enjeu d'approche très pratique des problématiques santé-social (ex. : guide, échanges, commission, ...)
- manque de répondant des acteurs compétents en santé mentale
- défaut de fonctionnement des instances qualifiées (CLSM)
- manque de connaissance ou de visibilité de l'offre
- sensibilité particulière des informations échangées entre professionnels : enjeu d'établir un climat et des conditions de travail collaboratif en confiance
- enjeu de travailler collectivement des orientations ou sorties des dispositifs
- opportunité d'élaboration du futur plan territorial de santé mentale en 2019-2020

3. Articulation de l'accompagnement social

- constat de multiplicité des dispositifs d'accompagnement social (MAJ, AGBF, AVDL, ASLL, IML, ...)
- constat de persistance d'accompagnements définis trop souvent par défaut (en fonction des places ou dispositifs disponibles, du niveau de consommation ou de financement des mesures, de la maîtrise technique des prescripteurs, ...)
- enjeu de renforcement de l'articulation des mesures ou dispositifs d'accompagnement social
- intérêt à décloisonner le travail social pour améliorer le suivi des situations ou parcours individuels ; intérêt du concept de référent unique
- importance de conférer aux travailleurs sociaux ou aux prescripteurs des mesures la faculté d'adapter leurs cahiers des charges aux besoins ou à la situation des publics ;
- problématiques d'information et d'adhésion des bénéficiaires ou usagers aux mesures d'accompagnement

Synthèse

1. Constats

- besoin d'objectiver davantage la connaissance des publics du plan, en particulier celles de ses publics cibles, et de tenir compte de leurs évolutions à l'échelle de la durée du plan
- défaut de visibilité et de disponibilité de la réponse aux problématiques relevant a priori de la santé mentale

- complexité de la construction de la réponse à la demande d'accompagnement social (enveloppes budgétaires, rigidité des cahiers des charges, connaissance et maîtrise des dispositifs)

2. Question(s)

- comment établir un partenariat efficace, opérationnel, coopératif, transparent en matière de suivi individuel des publics et d'orientation ou ajustement des politiques publiques ?

3. Propositions

- renforcer la connaissance et la prise en compte des politiques associées à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées (handicap, dépendance, santé mentale, gens du voyage, ...)

- s'autoriser des latitudes par rapport aux cahiers des charges des différents types d'accompagnement pour concevoir des prises en charges innovantes ou adaptées aux situations

- suivre dans le temps les indicateurs de situation des publics du plan

Groupe Gouvernance et pilotage du plan

I. Comment impliquer les élus et les services dans les dispositifs ?

1. Qui sont les acteurs ?

- Les CCAS (présence élus)
- Travailleurs sociaux de terrain,
- Les foyers de jeunes travailleurs,
- Les fournisseurs d'énergie
- Représentation des bailleurs privés / des usagers
- Usagers,
- Banque de France,
- Notaires, huissiers, agents immobiliers,
- Les CLSM plus ou moins actifs en fonction des territoires, les services psychiatriques / CHS (associations transition et espoir 73).

Cadre déontologique de la transmission d'informations : veiller à limiter le partage des informations (cadres du secret professionnel et du RGPD)

2. **Elus** : doivent être impliqués dès le départ du PDALHPD.

Information attributive des logements (mixité sociale)

Information et formation sur les nouveautés (loi Elan...) et aussi pour les membres des EPCI

Les hébergements doivent être portés par les élus.

Expérimentation par territoire : les maires ont besoin d'indicateurs chiffrés.

Il faut veiller au temps disponible de l' élu : un collaborateur/technique participe aux réunions techniques et fait les retours nécessaires à l' élu.

3. Groupe de travail :

Les partenaires peuvent s'inscrire dans des groupes de travail thématique :

Prévoir des débats / lieux d'échanges de point de vue, intégrant les acteurs de terrain

Information /formation sur la prévention des expulsions et coût de l'énergie maîtrisé.

II. Quelle place est donnée à la participation et à la contribution des usagers ?

Faire avec est différent de faire à la place, replacer la personne au centre des dispositifs

Implication et responsabilité des usagers :

- les expériences existantes et inspirantes :

ex : conseil de concertation résidence sociale / Comité consultatif de représentants des personnes accueillies en structure hébergeante (CCRPA), association porteuse de l'animation,

- Imaginer un collectif d'usagers concernant le PDALHPD ? un collectif pour chaque territoire ?
- Favoriser le croisement de savoirs (expériences existantes : ATQ quart monde, respect 73)
 - Envisager des co-formation opérationnels et usagers
- Notions de droits et de devoirs
- Bien repérer les enjeux avec la personne.
- Actions collectives à destination des usagers
- Permettre aux personnes d'exprimer des divergences
- Utiliser un questionnaire internet de satisfaction pour les usagers,
- Usagers locataires / propriétaires

Groupe Publics cibles

Quels publics le Plan n'intègre pas aujourd'hui ? pour ces publics, comment le Plan peut-il contribuer à apporter de nouvelles réponses ?

- Préambule nommé par tous les participants :

Avant de parler de notre vision, du public, il faudrait une évaluation chiffrée et qualitative en début et fin de Plan, de type observatoire. Il serait important à l'avenir de refondre le Plan de manière transversale, et ne plus le penser en « silot » d'actions.

- réflexion des groupes : publics pas vraiment/assez pris en compte :

Public	Actions nouvelles	Evaluation
Femmes victimes de violence	Relèvent également du logement du droit commun : Peut-on réfléchir au traitement de ces situations dans le contingent préfectoral ? Actions : - formaliser une charte, un guide entre partenaires - lever les freins administratifs à l'accueil ou l'entrée dans le logement (pas d'attribution sans jugement JAF...)	- Nombre d'attributions au titre du droit commun, du contingent - délai de réponses Rencontres sur cette thématique Guide à l'usage de tous
Les travailleurs saisonniers	A prendre en compte = quel logement/hébergement/domicile mobile	Procédure particulière et régularisation par la suite
Gens du voyage en cours de sédentarisation	Public « oublié » Apprendre à habiter	Liens et travail à mener avec la Sasson
Ressortissants européens	Constats : problèmes de logement/hébergement quand ils sont en rupture. Ne relèvent ni de l'hébergement ni du logement adapté Ce public reste sans solution.	Evaluation du nombre de personnes concernées, des réponses possibles
Publics à « bas seuil »	Quand ils rencontrent une problématique de rupture, ils ne	Croiser les champs = garantie jeune, ...

- Travailleurs à faibles salaires - Ménages aux ressources « juste au dessus » - jeunes - retraités « pauvres »	peuvent être pris en compte du fait des divers règlements intérieurs Public « invisible », non pris en compte	Penser : - habitat modulable ? - colocations ? - Autres manières d'habiter ? - intergénérationnel ?
Personnes qui subissent un grave « accident de la vie »	Parfois ne peuvent rester dans le logement – On est sur un accompagnement en urgence.	Rendre plus réactif le dispositif
Public rencontrant des difficultés de santé mentale	Travailler la notion de parcours dans l'hébergement/le logement Mobiliser les acteurs du soin.	
Personnes statutaires	Sorties de CADA avec un titre de séjour, sans maîtrise de la langue, du savoir habiter, ... Penser un processus d'accompagnement	Nombre et durée de l'accompagnement, jusqu'où ? quel niveau d'autonomie requise ?
Migrants demandeurs du droit d'asile malades	Enorme demande actuellement. Pas de réponses = ont un titre de séjour mais pas de droit au travail.	
Outils/propositions :		
le dispositif SIAO	Réponse un peu trop binaire (oui ou non) Nécessité d'une coordination par une commission partenariale d'orientation et d'accueil pour : - trouver une réponse ou penser ensemble une réponse plus souple - définir avec les personnes un parcours hébergement/logement. Partir des besoins actuels de la personne et construire un parcours	Gain en souplesse Nombre de situations « singulières » prises en compte

Groupe La territorialisation

- Problématique du manque de services/offres dans certains territoires (vallées) mais également Avant- pays Savoyard, Bauges, la Rochette => point d'accueil « délocalisé » si service non présent

- problématique spécifique pour les saisonniers (stations) – Risque basculement HI => orientation vers parc social « détendu » avec un intermédiaire

- disponibilité de logements sociaux sur certains territoires => Quelle complémentarité avec les bassins en tension ? Comment accompagner le rééquilibrage territorial ?

Solution : création d'un guide des saisonniers, d'une « Maison des saisonniers »

- Problématique de la mobilité : besoin de transports collectifs à proximité. Dans le cas de certaines situations d'urgence (ex femmes victimes de violence), les TC à favoriser sont plutôt les taxis, « maraude »
- partenaires à mobiliser : offices du tourisme, mairies, Pôle emploi, collectivités, MSAP, MLJ, fournisseurs d'énergie, ...
- pour rayonnement sur tous les territoires (notamment ceux où il y a moins de services, d'équipements,
Mais manque de moyen des associations => nécessité de mutualiser entre les acteurs
=> solutions : création d'un « groupement coopératif social et médicosocial » (ex 38)
- expérimentation entre acteurs de territoire avec un soutien du central (un pilote)
- construire des réponses adaptées aux personnes là où elles sont
- créer une « plateforme territoriale de l'habitat » via le contrat local de santé/ énergie HI/lien avec PTRE pour un accompagnement au développement de l'équipement
- précarité énergétique : développer des SLIME sur tout le département
=> Besoin d'accompagnement rapproché

